



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Horlogerie

Question écrite n° 16634

### Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur sur la situation de la Société France Ebauche S.A. dans le Doubs. France Ebauche est la seule entreprise française (et de la Communauté européenne) à produire le cœur de la montre : son mouvement. Sa disparition mettrait fin à l'existence d'une filière horlogère en France. Il ne reste que quelques jours pour sauver cette entreprise, en redressement judiciaire depuis le dépôt de bilan du 9 mai 1994. La situation actuelle de l'entreprise met en évidence le caractère nocif des délocalisations décidées depuis plusieurs années par la direction de l'entreprise à destination de la Chine. Les pouvoirs publics français ont localement financé des concurrents puissants et, au niveau national, ont laissé le marché français inondé par des mouvements importés à des prix de dumping social, sans la moindre taxation. La commission de la Communauté européenne a laissé le groupe SMH (Suisse) se tailler une position de monopole et mettre en péril l'existence d'entreprises de taille plus modeste. Il lui demande les mesures que le Gouvernement compte prendre pour : 1. Une politique de promotion de la montre française, favorisant les coopérations durables entre fabricants de composants et fabricants de montres, afin de reconstituer une filière horlogère française et assurant le maintien de l'emploi. 2. Exiger que les entreprises horlogères étrangères implantées en France réservent une part importante de leurs approvisionnements aux entreprises locales. 3. Une transparence de l'utilisation des aides publiques et des allègements de taxes.

### Texte de la réponse

Le dépôt de bilan de la société France-Ebauches suscite une forte émotion dans la région de Franche-Comté et plus particulièrement dans les localités de Maiche et de Valdahon, dans le Doubs, où sont situées les deux usines françaises de la société. Les perspectives de redressement de la société par elle-même sont peu encourageantes. L'endettement est trop élevé, les pertes se sont accumulées et le retard technologique des produits est trop important. Le chiffre d'affaires est orienté à la baisse et l'exploitation est déficitaire (de 2 millions de francs par mois). En outre, la communauté bancaire se tient sur la réserve. Une reprise est donc recherchée. Les repreneurs ne sont pas nombreux. La société horlogère suisse, SMH, a été approchée par l'administrateur judiciaire. Son président, M. Hayek, a clairement fait savoir qu'il ne marquerait d'intérêt pour une reprise que si les pouvoirs publics français, à haut niveau, le sollicitaient. Le dossier se complique du fait de deux procédures engagées à Bruxelles par France-Ebauches en 1992 et 1993 contre SMH (plainte en dumping et plainte en abus de position dominante). Bien que l'administrateur judiciaire ait rencontré les dirigeants de SMH, comme convenu au CIRI où le dossier se trouve depuis six mois, il se refuse à faire retirer les plaintes. Le mécontentement de M. Hayek se tourne contre l'industrie horlogère, important fournisseur de SMH (pres de 1 000 personnes travaillent en France pour le groupe), et contre la France, qu'il accuse de duplicité. Le secrétariat général du CIRI est en contact étroit avec l'administration judiciaire afin de dégager la voie aux meilleures solutions de reprise. Les contentieux entre France-Ebauches, et surtout son ancien président, M. Perret, et la société SMH, sont de ce point de vue très nuisibles. Les services du ministère de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur, suivent de très près cette affaire, en liaison avec les administrations concernées et notamment le secrétariat général du CIRI et le préfet de la région Franche-Comté et il sera veillé, dans les solutions de reprise de France-Ebauches qui seront présentées, à ce que l'intérêt des salariés et de l'industrie

horlogere francaise dans sa totalite soit sauvegarde au mieux.

## Données clés

**Auteur** : [M. Hage Georges](#)

**Circonscription** : - COM

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 16634

**Rubrique** : Bijouterie et horlogerie

**Ministère interrogé** : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

**Ministère attributaire** : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 11 juillet 1994, page 3523

**Réponse publiée le** : 15 août 1994, page 4192